

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION  
*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
46e séance  
tenue le  
mardi 20 novembre 1990  
à 10 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 46e SEANCE

Président : M. PAPADATOS (Grèce)

SOMMAIRE

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)

c) BILAN DE L'APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNEES 80 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (suite)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR LA REHABILITATION ECONOMIQUE DE L'ANGOLA (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau DC2 750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

**Distr. GENERALE**  
**A/C.2/45/SR.46**  
**4 janvier 1991**  
**FRANCAIS**  
**ORIGINAL : ANGLAIS**

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE (suite)

- b) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/45/3, A/45/15, A/45/442, A/45/453 et Add.1, A/45/565 et A/45/588)
- c) BILAN DE L'APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNEES 80 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (suite) (A/45/695)

1. M. HASSAN (Pakistan) dit qu'une croissance fondée sur les exportations est essentielle pour les pays pris dans le cercle vicieux d'une faible croissance, d'un endettement excessif et d'une crise économique interne, ainsi que pour la relance du processus de développement. Un engagement inconditionnel en faveur de la libéralisation des échanges commerciaux est nécessaire pour permettre aux pays en développement de prendre une part plus active dans l'économie mondiale.

2. Les pays développés, dont le succès économique repose sur le libre-échange, se livrent actuellement à des pratiques commerciales restrictives. Les échanges internationaux sont, pour une grande part, soumis à des politiques protectionnistes qui limitent l'accès des produits des pays en développement aux marchés des pays développés. Cette situation ne semble pas s'améliorer et l'avenir est très incertain. En outre, les termes de l'échange des pays en développement jouent un rôle critique dans le développement comme l'atteste le ralentissement du processus de développement de certains pays en développement. La libéralisation des droits imposés par les pays développés stimulerait tant les exportations que les importations.

3. La chute des cours des produits de base tout au long des années 80 a porté un coup sévère à l'économie de nombreux pays en développement qui tirent leurs recettes d'exportation presque exclusivement du commerce des produits de base. Les pays les moins avancés ont été gravement touchés par la baisse constante de 1,7 % par an entre 1980 et 1988 des prix des produits de base qu'ils exportent. Les restrictions imposées, par les pays développés, aux importations de produits agro-industriels ont encore aggravé cette situation. Les droits frappant les importations en provenance des pays en développement sont généralement plus élevés que ceux auxquels les importations des pays développés sont soumises et tendent à augmenter avec le degré de transformation des produits de base. Ces politiques protectionnistes et restrictives doivent être abolies pour faciliter l'instauration d'un système commercial international équitable et permettre aux pays en développement de mettre leurs ressources au service de leur développement.

4. Le projet de stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement témoigne du souci qu'ont les pays en développement de voir les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutir à un juste équilibre entre les intérêts respectifs des pays développés et des pays en développement, à l'adaptation et à la réforme du système pour qu'il

(M. Hassan, Pakistan)

tienne davantage compte de l'évolution de la structure des échanges internationaux et à une meilleure coordination entre le commerce international et les politiques financières. Le succès des négociations d'Uruguay est lié au respect de ces engagements.

5. La création d'un système de libre-échange permettrait une expansion commerciale fondée sur l'intérêt commun. Les mesures telles que l'élimination des pratiques et mesures discriminatoires incompatibles avec les principes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et la spécialisation de chaque secteur industriel sur la base d'avantages comparatifs dynamiques, l'octroi d'un traitement spécial et préférentiel aux exportations des pays en développement et le retour rapide aux règles commerciales normales de l'Accord général applicable au secteur des textiles, sont essentielles pour l'expansion du commerce mondial dans les conditions équitables. La coopération Sud-Sud permettrait également de développer les échanges mondiaux.

6. M. REVA (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que, pour trouver remède aux problèmes économiques critiques, notamment à ceux qui ont trait au commerce international et au développement, il faut se servir au maximum des mécanismes de coopération multilatérale existants en particulier dans le cadre du système des Nations Unies. La CNUCED doit axer ses efforts sur la promotion d'un développement durable et prévisible dans l'intérêt de tous les Etats et sur l'interaction entre les problèmes du développement économique et du commerce. Compte tenu de l'impact sans précédent des problèmes écologiques sur le développement, la CNUCED devrait effectuer une étude sur les rapports existant entre l'environnement et le développement. Le resserrement de la coopération internationale en vue de l'élaboration de mesures visant à assurer une croissance non préjudiciable à l'environnement constituerait un apport très positif aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Les travaux de la CNUCED concernant l'élaboration de recommandations sur les principes et politiques applicables au commerce mondial méritent d'être appuyés.

7. Les premières mesures concrètes de désarmement ont ouvert de nouveaux horizons en matière de développement. Les réformes structurelles prévues des économies nationales supposent la participation de la CNUCED et de son secrétariat en vue de l'étude et de l'analyse des problèmes découlant de la reconversion de l'appareil de production militaire à des fins civiles.

8. La délégation ukrainienne estime que les organes de l'ONU et les institutions spécialisées devraient contribuer davantage à la solution des problèmes économiques mondiaux, notamment à ceux concernant le commerce et le développement; les débats portant sur la réorganisation du système commercial multilatéral et la coopération économique l'intéresse donc particulièrement. A cet égard, la création d'une organisation internationale pour le commerce devrait être sérieusement envisagée. La RSS d'Ukraine attache une grande importance à la préparation efficace de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devant avoir lieu en 1991 et se félicite de ce que le Conseil du commerce et du développement en ait finalement arrêté l'ordre du jour.

(M. Reva, RSS d'Ukraine)

9. Les incidences des réformes économiques radicales en cours en Europe orientale, et notamment en RSS d'Ukraine, sont de plus en plus perceptibles sur les relations économiques et le commerce internationaux. Le succès de ces réformes dépendra sans nul doute dans une large mesure du degré d'intégration des économies de ces pays dans le système économique mondial. La CNUCED doit procéder à l'étude de ces questions dans le cadre du problème global de l'impact des processus d'intégration des différentes régions du monde dans le commerce international. Elle se conformera ainsi aux dispositions de la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire dans laquelle l'Assemblée a réitéré son appui aux efforts déployés par les Etats d'Europe orientale pour mener à bien des réformes économiques radicales.

10. L'adoption par le Parlement ukrainien de la Déclaration sur la souveraineté de l'Ukraine et de la loi sur l'indépendance économique a jeté des bases politiques et juridiques solides en vue de la transformation radicale de l'économie ukrainienne et de sa plus large participation à la division internationale du travail. L'exercice de la souveraineté a permis à la République d'élargir et de renforcer ses relations économiques avec l'étranger et d'instaurer un nouveau système de coopération avec d'autres pays fondé sur l'équité et l'intérêt mutuel.

11. M. NATHON (Hongrie) dit que des pays comme la Hongrie, qui n'influencent guère le développement économique mondial mais sont très sensibles aux fluctuations de la conjoncture internationale, doivent collaborer à la recherche de solutions aux problèmes fondamentaux de l'économie mondiale. Chaque pays est responsable au premier chef du développement de son économie et c'est compte tenu de ce principe qu'une aide extérieure peut être fournie. La Hongrie a donc entrepris de transformer radicalement son économie. Le succès de ses efforts dépend de l'aide que lui accorderont des partenaires capables d'évaluer ses capacités ainsi que d'une conjoncture favorable.

12. De nombreux membres de la communauté internationale se sont déclarés prêts à appuyer les réformes de la Hongrie mais lui ont aussi fourni une aide. Jusqu'à présent, la Hongrie a bénéficié d'une aide assez importante qui n'a à aucun égard porté préjudice aux pays en développement. Le succès de la transition de la Hongrie et d'autres pays d'Europe centrale et orientale vers une économie de marché ne peut qu'avoir des effets positifs sur la situation économique d'autres régions et du monde en général. Lorsque son économie sera assainie, la Hongrie se propose d'aider les pays les moins avancés.

13. Il est essentiel de trouver des solutions à la crise de la dette et de mobiliser les ressources financières nécessaires à la relance économique des pays endettés, qu'il s'agisse de pays en développement ou de pays à revenu intermédiaire. La Hongrie attache une grande importance aux incidences mondiales de cette question encore que la situation des pays à revenu intermédiaire, dont la Hongrie fait partie, diffère de celle des pays en développement les plus lourdement endettés. La Hongrie entend s'acquitter de ses obligations financières internationales et elle remboursera ses dettes.

(M. Nathon, Hongrie)

14. Au cours de l'année écoulée, la Hongrie a envisagé de réduire les restrictions et les limites imposées à son économie, en particulier en ce qui concerne le commerce extérieur. Elle a entrepris de réorganiser ses échanges commerciaux internationaux et a pris des mesures pour assurer la pleine intégration de son économie dans l'économie mondiale. Toutefois, certains événements récents, notamment la crise du golfe Persique, ont eu des effets néfastes sur l'économie hongroise.

15. En tant qu'exportateur net de produits agricoles ayant subi de fortes pertes en raison de l'imposition de restrictions commerciales et du maintien des subventions accordées à ses concurrents sur le marché agricole mondial, la Hongrie attache une extrême importance aux négociations d'Uruguay portant notamment sur le commerce agricole international. La situation critique actuelle peut compromettre les chances de succès desdites négociations et empêcher la conclusion d'accords dans d'autres domaines. En cas d'échec, l'ensemble du système commercial international serait en péril et les pays qui participent dans une modeste ou plus large mesure au commerce mondial subiraient de lourdes pertes. La Hongrie est convaincue que l'intérêt fondamental de tous les pays et groupes de pays est de veiller à assurer le bon fonctionnement et l'efficacité du système commercial international en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce en élargissant sa portée, en établissant un ensemble de règles imposant les mêmes obligations à tous et enfin en maintenant un courant d'échanges internationaux réguliers qui profitent à tous les participants.

16. M. LU Ruishu (Chine) fait observer que les pays en développement se heurtent à de nombreux obstacles qui les empêchent d'améliorer leurs perspectives commerciales. Leurs exportations, en particulier dans le domaine des articles manufacturés, des textiles et de l'habillement, font l'objet de différents types de restrictions tarifaires et non tarifaires de la part des pays développés. De plus, l'intégration régionale des pays développés que viennent renforcer des arrangements bilatéraux et des décisions unilatérales de la part de certaines grandes puissances commerciales peut nuire au commerce des pays en développement.

17. Jusqu'à présent, les résultats de la dernière phase des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay ont été mitigés. Il n'y a eu aucune réel progrès dans les négociations sur les textiles et les produits agricoles et tropicaux qui revêtent une grande importance pour les pays en développement. L'absence de résultats équilibrés pourrait gravement compromettre les intérêts des pays en développement et nuire à l'expansion du commerce mondial. Tous les pays participant à ces négociations, et en particulier les grandes puissances commerciales, doivent donc faire en sorte que ces négociations aboutissent.

18. En raison de la faiblesse des cours des produits de base, de l'instabilité des marchés, de la détérioration des termes de l'échange et de la baisse des recettes d'exportation, les pays en développement et surtout ceux qui sont fortement tributaires des exportations de produits de base se heurtent à de graves difficultés. Les mesures prises pour résoudre le problème des produits de base doivent être renforcées pour avoir le maximum d'effet. Les accords portant sur les

(M. Lu Ruishu, Chine)

produits de base et le Fonds commun pour les produits de base pourraient jouer un rôle positif dans la stabilisation des prix des produits de base et faciliter la diversification des exportations des pays en développement. Les pays producteurs et consommateurs devraient s'employer à améliorer le fonctionnement des accords relatifs aux produits de base existants et en négocier de nouveaux.

19. Malgré l'adoption de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives en 1980, les pratiques commerciales restrictives continuent à faire obstacle à l'essor du commerce international. Dans une certaine mesure, ces principes et règles n'ont pas été appliqués comme ils le devaient à cause de leurs propres imperfections. Il faut espérer que la Conférence des Nations Unies ch... se de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives procédera à un examen approfondi et formulera des recommandations pour remédier à cette situation.

20. La huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait contribuer dans une large mesure à promouvoir le commerce international et à renforcer la coopération économique internationale et en particulier à relancer les économies des pays en développement. La délégation chinoise tient à remercier le Gouvernement uruguayen d'avoir bien voulu être l'hôte de la Conférence. La Déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire et le projet de stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement constituent de solides fondements pour la préparation de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La délégation chinoise espère que tous les Etats participeront efficacement aux préparatifs.

21. M. MENON (Singapour) dit qu'au cours des années 80 la coopération économique internationale n'a cessé de se resserrer; et que cette coopération est concrétisée dans la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et dans la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire. Elle est également le fondement d'arrangements comme l'Accord de libre-échange signé entre les Etats-Unis et le Canada, le marché unique européen et le cadre de coopération économique Asie-Pacifique créé en 1989. Les années 80 ont apporté la confirmation que les marchés libres et le libre-échange fonctionnaient mieux que la planification centrale, l'autosuffisance et le remplacement des importations. Le commerce international des produits et des services est pour beaucoup dans l'intérêt récent que suscitent les politiques de marché. A cet égard, le succès des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay revêt une signification particulière.

22. Singapour, petit pays pratiquement dépourvu de ressources, est totalement dépendant pour sa survie économique du commerce international et de l'existence d'un système commercial multilatéral ouvert. De fait, l'ensemble des échanges commerciaux de Singapour représentent trois fois et demie son produit intérieur brut et deux tiers des marchandises produites et de ses services sont exportés.

(M. Menon, Singapour)

C'est donc avec profonde préoccupation que la délégation singapourienne a constaté l'enlisement des négociations d'Uruguay, en particulier dans les domaines clefs tels que l'agriculture, les textiles, l'habillement et les services.

23. Si le système commercial actuel vient à être remplacé par des blocs économiques, appelés aussi "forteresses" économiques, les pays en développement seront particulièrement désavantagés tant qu'ils n'auront pas trouvé accès d'une façon ou d'une autre aux marchés de ces forteresses économiques. Certains signes précurseurs donnent déjà à penser que les Etats-Unis, l'Europe et le Japon domineront le reste du monde. La concurrence entre les pays appartenant à ces blocs privilégiés pourrait accroître les pratiques commerciales déloyales et le protectionnisme, ce qui aurait des conséquences négatives sur le commerce mondial et en particulier sur la croissance des pays en développement.

24. Les négociations d'Uruguay pourraient sortir de l'impasse où elles se trouvent actuellement si toutes les parties faisaient preuve de la volonté politique nécessaire. Les pays développés doivent faire davantage d'efforts pour ouvrir leurs marchés aux produits des pays en développement. Les pays en développement doivent également assumer leur part en fonction de leur degré de développement et de leurs capacités financières et commerciales.

25. M. KAABACHI (Tunisie) se réjouit qu'un consensus se soit dégagé à Paris sur les mesures à prendre pour venir en aide aux pays les moins avancés. En cette période d'interdépendance économique mondiale croissante, l'expansion du commerce mondial continue à ne profiter qu'à quelques pays et les efforts consentis par les pays en développement pour s'intégrer davantage dans l'économie mondiale souffrent des politiques protectionnistes des pays développés. Avant son adhésion en début d'année à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, la Tunisie a considérablement réduit ses droits de douane et aboli la majorité de ses mesures non tarifaires. Les pays développés quant à eux, en dépit de leur volonté affichée de renforcer le système de commerce multilatéral, adoptent de plus en plus des politiques incompatibles avec l'expansion et la libéralisation du commerce.

26. Au début des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, les pays en développement espéraient d'elles qu'elles renverseraient la tendance à l'établissement d'un commerce international géré et compartimentalisé. Et pourtant, alors que ces négociations touchent à leur fin, les engagements relatifs au statu quo et au démantèlement ne connaissent qu'un minimum d'application. L'intégration du secteur des textiles et de l'habillement dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce par le démantèlement définitif des mécanismes mis en place par l'Accord multifibre est une revendication essentielle des pays en développement, y compris de la Tunisie. Elle n'a malheureusement toujours pas bénéficié de l'attention nécessaire.

27. La progressivité des droits de douane des pays développés en fonction du degré d'ouverture et de transformation du produit de base est un obstacle majeur à l'industrialisation des pays en développement et à la promotion de leurs exportations. A cet égard, la délégation tunisienne se réjouit de la création du Fonds commun pour les produits de base et espère qu'il deviendra opérationnel dans les meilleurs délais.

(M. Kaabachi, Tunisie)

28. Le système généralisé de préférences ne profite pas assez aux pays en développement et ses aspects juridiques sont constamment remis en cause. Il est vrai que les services administratifs des pays en développement ne l'utilisent pas de façon optimale. La seule solution consiste toutefois en une stabilisation de ce système et en son adaptation aux exportations réelles des pays en développement.

29. La révision des articles de l'Accord général doit avoir pour seul objectif de combler les lacunes constatées. Cet exercice sera inutile s'il vient à rompre l'équilibre des droits et des obligations de toutes les parties ou à ignorer la nécessité d'assurer un traitement plus favorable aux pays en développement.

30. Les changements profonds dans les structures de production et les télécommunications ont fait du secteur des services un des secteurs les plus dynamiques dans les économies de nombreux pays. Les efforts consentis pour établir un accord-cadre pour les services dans le cadre des négociations d'Uruguay sont donc louables. Toutefois, comme le demande la Déclaration de Punta del Este, les objectifs de développement doivent être respectés et le secteur des services libéralisé de façon progressive. Pour ce faire, les négociations sectorielles sont particulièrement bienvenues.

31. Convaincus que l'intégration économique régionale est un moyen de promouvoir les échanges commerciaux et un accélérateur du développement de chacun d'entre eux, les cinq pays du Maghreb se sont engagés dans un processus visant à l'établissement d'une communauté économique maghrébine.

32. La création d'une organisation internationale du commerce est une question majeure qui mérite d'être examinée attentivement. Deux questions fondamentales qui méritent à cet égard d'être étudiées concernent la participation pleine et entière des pays en développement dans le système commercial et les liens intersectoriels résultant d'une interdépendance toujours plus grande entre secteurs. En conclusion, la Tunisie se félicite du consensus existant sur le thème de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : renforcement de l'action nationale et internationale et de la coopération multilatérale pour une économie mondiale saine, sûre et équitable.

33. M. ROKOTUIVUNA (Fidji) accueille avec satisfaction les documents issus de la réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement insulaires qui s'est tenue à New York en juin 1990. La délégation fidjienne appuie également la déclaration faite par le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des 77 en ce qui concerne les besoins spécifiques de ces pays.

34. Alors que les négociations d'Uruguay sont sur le point de s'achever, on est loin d'être assuré de pouvoir progresser sur les questions du commerce et du développement, absolument cruciales pour la croissance des pays en développement. Les pays en développement n'ont pas pu jouer un rôle suffisant à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui n'a pas accordé assez d'attention à leurs préoccupations.

(M. Rokotuivuna, Fidji)

35. En tant que pays en développement, Fidji est fortement tributaire de ses exportations, mais elle a rencontré beaucoup d'obstacles lorsqu'elle a essayé d'avoir accès aux marchés des pays industrialisés. Avec leurs barrières non tarifaires, leurs subventions et leurs tarifs, les pays développés faussent les échanges de produits agricoles et les pays en développement ne peuvent pas opérer sur des marchés stables. En tant que l'un des exportateurs agricoles du Groupe de Cairns, Fidji a participé aux efforts visant à établir un équilibre entre les intérêts des pays importateurs et ceux des pays exportateurs, mais a été déçu par l'attitude rigide de certains pays, qui ont empêché les négociations d'Uruguay de progresser.

36. Les pays en développement insulaires se félicitent que la CNUCED ait récemment attiré l'attention internationale sur leurs besoins spécifiques. La réunion de juin 1990 qui leur a été consacrée a permis d'établir un cadre pour l'action future. Il est bon de mesurer périodiquement les résultats socio-économiques de ces pays et de prendre en considération des indicateurs de progrès économique et social autres que le produit national brut. On note également avec satisfaction que l'accent est mis sur les incidences de problèmes écologiques tels que l'effet de serre, la hausse du niveau des mers et les changements climatiques et les catastrophes naturelles; il faut espérer que ces questions seront examinées à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

37. Fidji et ses voisins du Pacifique Sud comptent parmi les pays en développement dont l'économie est le plus fragile. Leurs dimensions, leur situation géographique et leur isolement rendent ces îles très vulnérables aux ouragans; elles ont peu de ressources et peu de moyens de production et seraient gravement éprouvées par une division du commerce mondial en blocs concurrents. Ces pays ont besoin d'une assistance extérieure pour s'assurer des marchés et se doter des moyens de production indispensables. A cet égard, les partenaires bilatéraux et les institutions des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) se sont révélés être de réelles sources d'assistance.

38. Fidji est en train d'appliquer une nouvelle politique économique qui met l'accent sur la privatisation et les exportations. Les préférences accordées par certains pays développés, en particulier l'Australie et la Nouvelle-Zélande - dans le cadre de l'Accord régional commercial et de coopération économique pour le Pacifique Sud (SPARTECA) -, les Etats-Unis - dans le cadre du système généralisé de préférences - et la Communauté européenne - dans le cadre des Conventions de Lomé - l'ont aidée à maintenir une croissance constante au cours des 10 dernières années. Fidji espère que les nouveaux investissements se maintiendront.

39. La délégation fidjienne espère que la résolution 44/218 de l'Assemblée générale sur les produits de base sera rapidement mise en application et que les résolutions et décisions adoptées à la trente-septième session du Conseil du commerce et du développement se refléteront dans de nouveaux arrangements commerciaux internationaux.

40. M. KULKARNI (Inde) accueille avec satisfaction l'accord sur l'ordre du jour provisoire de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui devrait mettre l'accent sur la coopération internationale et l'établissement d'un contexte favorable au développement.

41. Le rapport de 1990 du Conseil du commerce et du développement décrit la mauvaise conjoncture générale dans laquelle les pays en développement doivent opérer pour essayer d'améliorer les conditions de vie de leur population. La croissance de la production dans le monde est tombée de 4,3 % en 1988 à 3 % en 1989 et devrait n'atteindre que 2,5 % en 1990, et la croissance du commerce s'est également ralentie. Les importations et exportations des pays en développement n'ont globalement augmenté que de 6 % en 1989, contre 14,7 % et 13,5 % respectivement en 1988. La part des pays en développement dans le commerce mondial est tombée de 24 % en 1985 à 20 % en 1989.

42. Alors que les pays développés ont connu leur plus longue période de croissance ininterrompue depuis la deuxième guerre mondiale, la croissance dans les pays en développement a été très décevante. Les balances commerciales restent déséquilibrées dans l'ensemble, avec des surplus excessifs dans certains pays et des déficits dans d'autres. Les taux de change sont de ce fait très imprévisibles, ce qui dans beaucoup de pays en développement décourage les investissements dans le secteur des exportations. Les programmes généraux de libéralisation et de dévaluation adoptés par un certain nombre de ces pays ont peu de chances de réussir.

43. L'interdépendance globale n'est nulle part mieux illustrée que dans le commerce international. Les pays en développement, aussi bien en tant que marchés des biens, services et techniques qu'en tant que fournisseurs de matières premières, entre autres d'hydrocarbures, continueront de soutenir dans une très large mesure la croissance des pays développés. En retour, ceux-ci devraient adopter des politiques propres à accélérer la croissance et le développement des premiers - mais il leur reste encore beaucoup à faire à cet égard.

44. Les pays en développement sont de plus en plus nombreux à libéraliser leurs régimes commerciaux au moyen de réformes majeures, en dépit d'énormes difficultés. En même temps, les politiques commerciales des pays développés tendent vers un protectionnisme toujours plus marqué. Les barrières non tarifaires existantes sont maintenues et de nouvelles barrières ont même été introduites depuis le début des négociations d'Uruguay. Il faudrait sans délai éliminer le protectionnisme et retourner à des tendances plus libérales comme on s'y était engagé.

45. Au lieu de faciliter l'accès des exportations des pays en développement aux marchés, les pays développés recourent de plus en plus à des mesures antidumping ou au prélèvement de droits compensateurs. Les fournisseurs appartenant au monde en développement qui deviennent des concurrents continuent d'être exclus au moyen de mesures protectionnistes déguisées telles que les restrictions volontaires aux exportations.

(M. Kulkarni, Inde)

46. Le secteur du textile est d'une importance cruciale pour un très grand nombre de pays en développement. Une grande partie du commerce des textiles et de l'habillement est régie par l'Arrangement multifibres, qui n'entre pas dans le cadre du GATT. Or, on constate régulièrement que dès qu'un pays en développement commence à développer ses exportations, des contingents bilatéraux et des restrictions volontaires aux exportations lui sont appliqués dans le cadre de cet arrangement. La réunion ministérielle du Comité des négociations commerciales va commencer à Bruxelles dans moins de deux semaines. Bien que les perspectives ne soient pas très prometteuses, on se rappellera que par le passé, des compromis ont été trouvés à la dernière minute. Le résultat des négociations d'Uruguay est si important que tous les pays devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour qu'il soit positif. On n'accorde pas une priorité suffisante aux domaines qui intéressent les pays en développement, mais lorsqu'il s'agit des nouveaux domaines considérés à la demande des pays développés, on essaie constamment de forcer les pays en développement à faire des concessions et à accepter des obligations qui n'ont rien à voir avec le commerce et ne sont pas compatibles avec leurs besoins.

47. Le droit qu'ont les pays en développement de gérer leur économie conformément à leurs objectifs propres, de réglementer les activités des sociétés transnationales et de diriger les investissements vers des secteurs de l'économie où ils serviront au mieux, à leur avis, l'économie nationale, est fondamental pour l'instauration de tout système juste et équitable. Les mesures unilatérales prises l'année précédente par les Etats-Unis ont érodé le système bilatéral, en violation des engagements pris à Punta del Este.

48. Il est indispensable d'obtenir l'assurance que l'intégration des régions dans des blocs économiques rendra le commerce mondial plus dynamique et renforcera les échanges et les possibilités de développement des pays en développement et ne se traduira pas par une fragmentation du système commercial international, ni par une recrudescence du protectionnisme.

49. Les tendances protectionnistes toujours plus marquées et le recours croissant au commerce encadré trahissent le peu de progrès qu'ont fait les pays développés dans la recherche de politiques d'ajustement structurel approprié, particulièrement dans les secteurs où les pays en développement ont un relatif avantage, tels que le textile et l'habillement. A moins que les pays développés ne procèdent à des ajustements dans ces secteurs où ils ont clairement perdu l'avantage, et n'en permettent l'expansion dans les pays en développement, le principe de la division internationale du travail risque de perdre tout son sens.

50. En outre, un appui international est nécessaire pour améliorer le fonctionnement des marchés des produits de base et pour créer des conditions plus stables et plus prévisibles dans le commerce de ces produits, secteur qui, dans la plupart des pays en développement, est fondamentalement lié aux autres. Les gouvernements donateurs doivent faire en sorte que les deux comptes du Fonds commun pour les produits de base deviennent pleinement opérationnels.

51. M. ZORE (Yougoslavie) constate que les changements récents ont transformé les relations internationales de façon spectaculaire. Un nouveau système de commerce international est en train de prendre forme et le résultat des négociations d'Uruguay aura des effets déterminants sur ses orientations. L'utilité de ces négociations dépendra beaucoup de la mesure avec laquelle elles réussiront à régler les relations entre les principaux partenaires commerciaux.

52. Le commerce n'est pas un but en soi, mais il joue un rôle catalyseur et créateur dans le processus de développement économique. Toutefois, il ne peut servir de catalyseur que si existe un ensemble d'éléments défini habituellement comme un "contexte économique international favorable". L'accès plus ou moins libre aux marchés ne suffit pas. Il faut aussi des mesures efficaces pour alléger la dette, inverser les transferts nets des ressources provenant des pays en développement, stabiliser les recettes d'exportation des produits de base et ouvrir l'accès aux technologies modernes, particulièrement celles qui sont sans danger pour l'environnement.

53. Les négociations d'Uruguay devraient bientôt se terminer. Le cycle actuel est plus ambitieux qu'aucun de ceux qui l'ont précédé, portant non seulement sur de nouvelles règles de fond du GATT mais aussi sur les principes devant régir la production, les échanges commerciaux entre les pays, les courants de capitaux et les droits des investisseurs étrangers, ainsi que la conception, l'établissement et l'échange de technologies et de services. Etant donné l'importance de ces négociations, on peut être très préoccupé en voyant où elles en sont à l'heure actuelle; elles n'ont rien donné de particulièrement impressionnant et se sont presque arrêtées sur certaines des questions les plus importantes. Un échec aurait de lourdes répercussions sur l'ensemble de l'économie mondiale car il encouragerait le protectionnisme, amènerait à prendre des mesures de rétorsion, des actions unilatérales et des arrangements bilatéraux, et porterait encore davantage atteinte aux règles et disciplines du GATT, avec des conséquences imprévisibles pour la stabilité de l'activité économique à l'intérieur des pays et entre eux, les pays à économie fragile étant le plus gravement affectés.

54. Compte tenu de tout cela, la Yougoslavie engage tous les participants à se consacrer avec un regain de volonté à la recherche d'un résultat équilibré des négociations, seul moyen d'assurer l'acceptation universelle et complète des mesures adoptées.

55. M. BORG OLIVIER (Malte) dit que, comme cela a déjà été proposé, il faudrait créer au secrétariat de la CNUCED un service qui serait le catalyseur d'une action spécifique menée au niveau mondial en faveur des pays en développement insulaires, comme demandé dans la résolution 43/189 de l'Assemblée générale. Ce service permettrait à la CNUCED de mieux étudier encore les problèmes des pays en développement insulaires et de chercher des solutions.

56. Les critères appliqués à l'heure actuelle ne donnent pas nécessairement une bonne indication du niveau de développement des pays insulaires, car ils ne prennent pas en considération les faiblesses structurelles et institutionnelles de

(M. Borg Olivier, Malte)

beaucoup de ces derniers. Il faudrait mettre au point un index composite qui prendrait en compte les multiples formes que peut revêtir la vulnérabilité d'un pays.

57. Malte, qui est un petit pays en développement insulaire, fait de grands efforts pour développer le tourisme, la production manufacturière, le commerce et les services. L'assistance des pays donateurs, des institutions et des organismes des Nations Unies est essentielle.

58. Enfin, M. Borg Olivier exprime l'espoir que les organismes des Nations Unies et les pays qui sont en mesure de le faire suivront les recommandations qui ont été faites pour répondre aux problèmes et besoins des pays en développement insulaires et renforceront l'assistance qu'ils consentent déjà. Il espère en particulier que la Commission appuiera sans réserve le projet de résolution qui est en préparation sur ce sujet.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)  
(A/C.2/45/L.13 et L.46)

Projets de résolution sur la coopération halieutique en Afrique (A/C.2/45/L.13 et L.46)

59. M. AMAZIANE (Maroc) Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/45/L.46, qui a été établi d'après les résultats de consultations officielles tenues au sujet du projet de résolution A/C.2/45/L.13, et recommande qu'il soit adopté par consensus.

60. En réponse à des observations faites par M. HAMAI (Algérie) et M. OKSAMITNY (Union des Républiques socialistes soviétiques) concernant le paragraphe 1 du projet de texte, le PRESIDENT dit que les textes français et russe seront alignés sur le texte anglais.

61. Le projet de résolution A/C.2/45/L.46 est adopté.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite) (A/C.2/45/L.16, L.19\*, L.28/Rev.1 et L.34)

Projet de résolution sur l'aide à la reconstruction et au développement du Liban (A/C.2/45/L.16)

62. M. GIANELLI (Uruguay), Vice-Président, annonce que le Brésil, Chypre, le Maroc, les Philippines, la Tunisie et le Yémen se sont associés aux auteurs du projet de résolution. Il indique que les mots "situation dans le Golfe" au troisième alinéa du préambule doivent être remplacés par "situation entre l'Iraq et le Koweït". Il recommande que la Commission adopte le projet de résolution sans le mettre aux voix.

63. Le projet de résolution A/C.2/45/L.16, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté.

64. M. MAHMOUD (Liban) dit que les événements positifs qui se sont récemment produits dans la région de Beyrouth et qui ont permis au Gouvernement d'étendre son autorité sur l'ensemble de la ville signifient que l'assistance de l'ONU et de la communauté internationale pourra désormais être consacrée à la reconstruction, plutôt qu'aux secours comme par le passé. La délégation libanaise recommande qu'on lève les restrictions sur les voyages du personnel de l'ONU au Liban afin de permettre au système des Nations Unies de s'employer activement à évaluer les besoins de ce pays, qui après 15 ans de ravages, s'efforce résolument de relancer son économie. M. Mahmoud remercie tous ceux qui ont contribué à l'adoption du projet de résolution.

Projet de résolution sur l'assistance pour la reconstruction et le développement de Djibouti (A/C.2/45/L.19\*)

65. M. GIANELLI (Uruguay), Vice-Président, dit qu'il convient d'insérer entre le sixième et le septième alinéa du préambule un nouvel alinéa se lisant comme suit :

"Notant en outre que la rigueur du climat et la sécheresse chronique empêchent toute activité agricole d'une certaine envergure et que les effets persistants de la sécheresse cyclique ont eu des conséquences dévastatrices sur le développement économique et social déjà précaire de Djibouti,"

Il annonce que les Philippines, le Sénégal et l'URSS se sont joints aux auteurs du projet de texte de résolution et recommande que celui-ci soit adopté par consensus.

66. Le projet de résolution A/C.2/45/L.19\*, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté.

67. M. DORANI (Djibouti) remercie toutes les délégations qui se sont portées auteurs du projet de résolution et ont contribué à son adoption par consensus et exprime l'espoir que les dispositions de ce texte seront entièrement appliquées.

Projet de résolution sur l'assistance au Bénin, à l'Equateur, à Madagascar, à la République centrafricaine et à Vanuatu (A/C.2/45/L.28/Rev.1)

68. M. GIANELLI (Uruguay), Vice-Président, dit que le Japon et les Philippines se sont associés aux auteurs du projet de résolution et recommande que celui-ci soit adopté par consensus.

69. Le projet de résolution A/C.2/45/L.28/Rev.1 est adopté.

70. M. BIAOU (Bénin), au nom des auteurs du projet de résolution, remercie toutes les délégations qui ont contribué à son adoption.

Projet de résolution concernant un plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale (A/C.2/45/L.34)

71. M. GIANELLI (Uruguay), Vice-Président, dit que le Japon, les Philippines et la Trinité-et-Tobago se sont joints aux auteurs du projet de résolution. Il précise que la dernière ligne du paragraphe 9 doit se lire comme suit : "les ressources financières supplémentaires voulues, à des conditions favorables et concessionnelles". Il recommande que le projet de résolution soit adopté par consensus.

72. Le projet de résolution A/C.2/45/34, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté.

73. M. BORBON (Costa Rica) remercie les pays qui se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR LA REHABILITATION ECONOMIQUE DE L'ANGOLA (suite)

Projet de résolution sur l'assistance internationale pour le redressement économique de l'Angola (A/C.2/45/L.14/Rev.1)

74. M. GIANELLI (Uruguay), Vice-Président, annonce que l'Italie, la Libye, le Maroc, les Philippines, la Trinité-et-Tobago et le Royaume-Uni se sont joints aux auteurs du projet de résolution, et il recommande que celui-ci soit adopté par consensus.

75. Le projet de résolution A/C.2/45/L.14/Rev.1 est adopté.

76. M. PACAVIRA (Angola) remercie la Commission d'avoir approuvé le projet de résolution, dont l'application devrait beaucoup aider l'Angola dans les efforts qu'il déploie pour relancer son économie. Il exprime également les remerciements de son gouvernement à tous ceux qui ont fourni une assistance aux victimes de la sécheresse dans son pays.

77. M. GUERRERO (Philippines) dit que l'adoption par consensus des résolutions sur l'assistance économique a montré combien la communauté internationale s'intéresse au sort des pays se trouvant dans des situations très difficiles. Les Philippines, qui ont été récemment touchées par des catastrophes naturelles dévastatrices, remercient tous les pays qui lui ont fourni leur assistance.

La séance est levée à 12 h 35.